

Conditions générales – Vente de voitures : sans souci et sans effort

Objet du mandat

Le TCS agit comme mandataire du vendeur (ci-après : client). La mission du TCS est de trouver et proposer des acheteurs potentiels pour la voiture d'occasion du client. La mission est réputée conclue lorsqu'un contrat de vente est conclu ou lorsque le TCS trouve un acheteur potentiel.

Révocation

Le mandat peut être révoqué dans un délai d'une semaine à compter de la signature, sans indication de motifs. La révocation doit être faite par écrit au Touring Club Suisse, Service Center Assistance véhicules, Bahnhofstrasse 5, 3322 Urtenenen- Schönbühl, Suisse ou par email à vente-voiture@tcs.ch. En cas de révocation, une participation aux frais sera facturée comme suite:

- Pack Basic : CHF 350.-
- Pack Premium : CHF 590.-

Le droit de révocation s'éteint dès qu'un contrat de vente est conclu ou dès que le TCS a trouvé un acheteur potentiel.

Description des prestations

Le client peut opter entre deux paquets de prestations qui peuvent être complétés par d'autres services, après consultation du TCS et ajustement du prix en fonction :

Paquet de base

- Expertise du véhicule avec rapport de contrôle
- Détermination du prix du marché
- Préparation de la documentation de vente
- Publication professionnelle de l'annonce de vente
- Préparation du contrat de vente
- Recherche et proposition d'acheteurs potentiels
- D'autres services peuvent être sélectionnés moyennant un supplément de prix

Paquet Premium (en plus du paquet de base)

- Nettoyage intérieur & extérieur du véhicule
- Annulation du permis de circulation
- Remise des plaques d'immatriculation
- Négociation avec les parties intéressées
- Remise du véhicule à l'acheteur
- Transfert d'argent sur votre compte
- Mise à disposition d'une place de parking jusqu'à la vente du véhicule

Les droits d'utilisation des documents établis par le TCS, tels que la documentation de vente, sont réservés au TCS et ne peuvent pas être utilisés par le client - même après la fin du mandat - sans l'accord écrit du TCS.

Obligations du client

Les annonces de vente sur les portails Internet doivent être désactivées par le client pendant la durée du mandat de vente. Les informations nécessaires pour la vente du véhicule doivent être communiquées immédiatement par le client au TCS.

Afin de pouvoir établir un dossier de vente professionnel, le TCS a notamment besoin des informations suivantes concernant l'état du véhicule:

- dommages antérieurs connus
- dommages dus à des accidents
- importation / réimportation
- etc.

En cas de violation de l'obligation d'information, le TCS se réserve le droit de résilier sans préavis le mandat et de réclamer le remboursement des frais encourus.

Détermination du prix de vente

Le client accepte le prix de vente pour la vente du véhicule tel que déterminé dans le contrat de mandat. Le prix est déterminé en fonction de l'expertise effectuée par le TCS et de la situation actuelle du marché, ainsi que des paramètres spécifiés par le client. Le TCS s'efforcera toujours d'obtenir un prix de vente pour le véhicule du client qui correspond au prix du marché. Si la vente au prix convenu n'est pas possible, le TCS se réserve le droit, après consultation du client, de procéder à un ajustement de prix

Commission

La commission convenue est due lors de la conclusion du contrat de vente avec l'acheteur ou lorsque le TCS apporte la preuve d'un acheteur potentiel, même si le client refuse la conclusion du contrat de vente. La commission est également due lorsque le contrat de vente n'est conclu qu'après la fin du mandat, mais grâce aux efforts du TCS.

Durée et résiliation

Le mandat de vente peut être résilié par écrit par les deux parties au plus tôt quatre mois après sa conclusion, avec un préavis d'une semaine. Si après six mois aucun contrat de vente n'est conclu, le mandat prend fin automatiquement à la fin du sixième mois civil complet à compter de la conclusion du mandat, sans qu'il soit nécessaire de le résilier. Une résiliation extraordinaire pour juste motif demeure réservée.

Indemnisation en cas de résiliation extraordinaire par le client

Si le client doit résilier le mandat de manière anticipée, le client doit indemniser le TCS pour les frais engagés. Les frais encourus comprennent notamment les frais de préparation du dossier de vente, le test d'occasion et de la publication de l'annonce de vente sur Internet. Ceux-ci seront facturés par un forfait comme suite :

- Pack Basic CHF 450.-
- Pack Premium CHF 650.-

D'autres frais généraux et les heures de travail peuvent être facturés en sus.

Indemnisation en cas de résiliation extraordinaire par le TCS

Si le TCS doit résilier le mandat pour juste motif, le client doit indemniser le TCS pour les frais engagés. Sont notamment considérés comme justes motifs, la violation de l'obligation d'information, le refus de coopération (p. ex : annulations répétées de rendez-vous pour la présentation du véhicule, etc.). Les frais encourus comprennent notamment les frais de préparation du dossier de vente, le test d'occasion et de la publication de l'annonce de vente sur Internet. Ceux-ci seront facturés par un forfait comme suite :

- Pack Basic CHF 450.-
- Pack Premium CHF 650.-

D'autres frais généraux et les heures de travail peuvent être facturés en sus.

Protection des données

Le TCS traitera toutes les données collectées dans le cadre du mandat de vente conformément au droit suisse sur la protection des données et les utilisera exclusivement pour l'exécution du mandat de vente. Le client autorise notamment le TCS à transmettre ces données à des tiers et à les publier sur Internet.

Implication de tiers

Pour exécuter ses obligations, le TCS est en droit de recourir aux services de tiers.

Dispositions finales

Le mandat de vente est soumis au droit Suisse. Le for est à Genève.
